

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°36 – avril 2009

Association loi 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Éditorial	1
La vie de l'association	
➤ Disparition de Jean Jacques Méric	2
➤ Assemblées générales d'ALF	2
➤ ALF au Salon du livre 2009 à Paris	3
Français et Francophonie dans les institutions	
➤ Lettre aux académiciens	4
➤ Journée internationale de la Francophonie	7
➤ Convention entre la France et l'OIF	7
Dossiers	
➤ La France doit construire la Francophonie d'abord avec le Québec et la Wallonie !	7
➤ Babar à Bombay	13
➤ Ombre sur la Francophonie malgache	14
➤ Un Québécois à la rescousse	16
Le français dans le travail	
➤ Rencontre internationale syndicats-associations	17
➤ Continental licencié nos compatriotes en anglais	18
➤ Une prise de position étrange de la Halde	18
Bèves	19
Parutions signalées	20

ASSEZ !

Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ?

On lui met les chaînes au service de l'Empire anglo-saxon et de sa langue. Surtout les chaînes de télévision. Les chaînes publiques comme les chaînes privées.

Je vais prendre ici, parmi toutes les chaînes que la propagande nous fait porter avec de lourds boulets, un seul exemple : France 2, censée être publique, avec une mission de service public, c'est-à-dire d'élévation de son public et d'élévation de son niveau général d'information et de culture.

Prenons le vingt heures.

Sur cette demi-heure de grande écoute, très souvent, entre deux et cinq minutes sont consacrées à la présentation de produits du cinéma états-unien, à la promotion de produits du cinéma états-uniens.

Les vedettes invitées, appelées « stars », s'offrent complaisamment à nos regards pour nous débiter très généralement des platitudes atterrantes.

Il y a vingt ans – car le pli est pris depuis longtemps –, les invités nord-américains s'efforçaient encore d'esquisser en français un « bonsoir » ou un « merci », voire parfois la très brève excuse : « Désolé, je ne parle pas bien le français. » De nos jours, ils ne s'embarrassent plus de ces politesses superfétatoires.

Ils reçoivent avec quelque condescendance les hommages et les marques d'admiration qui leur sont dus en leur qualité de représentants du peuple élu.

Il arrive parfois que l'aimable petit seigneur local du vingt heures ou la charmante présentatrice qui a réussi à les faire venir s'en glorifie et leur serve la soupe, essaie de les amener à parler de leurs liens avec la France ou la culture française. Après tout, n'est-ce pas normal ? Surtout lorsque, tel Dustin Hoffman récemment, ils font partie de la longue cohorte d'histrions ou *terminators* hollywoodiens qui ont reçu une haute décoration française, censée récompenser des services rendus à notre culture, à notre langue, voire à notre cinéma : Arts et Lettres, Mérite, Légion d'honneur, dans les ordres de la République, des mains du ministre de la Culture, quand ce n'est pas du président de la République, souvent au grade de commandeur.

Après tout, pensent peut-être les récipiendaires parfois étonnés, à peine flattés, si la vieille cocotte veut se faire encore aimer en distribuant ses médailles, pourquoi pas ? Si cela peut lui faire plaisir... Mais qu'elle ne s'avise pas trop de leur demander devant ses caméras s'ils connaissent et aiment ses camélias : la réponse de Dustin Hoffman en février 2009 fut une pièce d'anthologie. Je la résume : « Oh ! moi, vous savez, je suis d'un milieu très pauvre, mes parents ne lisaient pas, je n'ai guère eu dans l'enfance **ni plus tard** l'occasion de m'intéresser à la France et à sa culture ! »...

L'autisme de ces milieux, dans sa splendeur.

L'Allemagne, la Hollande, l'Espagne, la Pologne, la Hongrie sont-elles aussi prodigues que la République de ces bouquets dont elle fait ainsi des fleurs fanées, dévalorisées aux yeux de ses citoyens ?

D'ailleurs, que la télévision vous montre-t-elle de ces pays européens ? Surtout de leurs cultures ? Voyez-vous souvent, au vingt heures, des présentations de leurs films ? Ne sont-ce pas pourtant des pays européens ? Ne cherchons-nous pas, selon la vulgate officielle, à faire l'Europe ?

C'est là que la télévision nous montre bien la vérité, le cœur du système : « Qui vous parle d'Europe ? Il faut que tous les yeux et les oreilles, tous les esprits conquis du continent européen soient et restent fixés sur les États-Unis, sur leur langue, servent l'Empire américain, *perinde ac cadaver*, et regardent le moins possible ailleurs.

Libre à nous – direz-vous – de ne pas regarder, d'éteindre ou de « pitonner* » ? Certes. Mais combien de téléspectateurs usent de cette liberté ? Tous les autres subissent ce détournement, ce vol éhonté d'un temps d'antenne qui leur est dû, qu'ils ont payé en principe pour avoir en principe une information plus élevée que la bouillie de propagande asservissante qui leur est ainsi versée.

C'est la France et sa langue que l'on agenouille, bat et rebat et abâtardit !

C'est du même ordre, cela va dans le même sens, que toutes les autres manœuvres de vassalisation de la France.

Nous en avons assez !

Il faut protester, hurler partout la révolte du citoyen sain, résister !

Albert Salon
Président

*Terme québécois pour « notre » « zapper ».

Le président,
Albert Salon

Président de l'association et directeur de la publication : Albert Salon	Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris - Tél. 01 43 40 16 51
Comité de rédaction : Françoise-Laura Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon, Nicolas Terver	Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr Courriel : avenirlf@laposte.net
Abonnement inclus dans l'adhésion à l'association Adhésion de base à l'association, membre actif : 35 €	Imprimé par nos soins

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Notre directeur de publication nous a malheureusement quittés

« À la suite d'une longue... », comme le dit la pudeur populaire.

Avec le grand Jean Griesmar parti plusieurs mois avant lui, Jean-Jacques Méric, conseiller d'État, faisant irruption hors des portes capitonnées et de l'ambiance très feutrée du Palais-Royal, furieux des coups portés à notre France et à sa langue (il nous disait : « C'est de la défense du territoire ! »), fut parmi les premiers, dès 1992, à s'engager dans notre grand combat et à construire notre mouvement, puis notre association ALF. Avec lui et sa compétence, nous avons produit l'esquisse de ce qui devint en août 1994 la loi Toubon. Avec lui, nous avons lancé le bulletin dont il a longtemps dirigé la rédaction, alors que Jean Griesmar en rédigeait régulièrement les éditoriaux.

Philippe Rossillon, le paladin qui nous inspira, Jean Griesmar, Jean-Jacques Méric sont nos héros-poètes disparus, notre légende. Ils sont toujours avec nous.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES et CONSEIL d'ADMINISTRATION d'ALF du 17 JANVIER 2009

Sous la présidence d'Albert Salon, ALF a tenu son assemblée générale le 17 janvier 2009, à la Sorbonne, dans la salle Cavaillès. L'assemblée a réélu les membres du conseil d'administration sortants, à l'exception de Jean Hourcade et d'Alain Vivien, qui ne se représentaient pas. Elle a par ailleurs élu de nouveaux membres du conseil d'administration, à savoir Laura-Françoise Lebeau, François Mainguy et Nicolas Terver.

Lors de la brève séance du conseil d'administration qui s'est tenue après l'assemblée générale, ont été réélus Albert Salon comme président, Serge Duhamel comme trésorier et Stéphane Marcilhacy comme secrétaire général.

Les débats de l'assemblée générale du 17 janvier 2009 sont retracés dans le procès-verbal joint au présent bulletin.

Bilan 2008 de l'application de la loi du 4 août 1994 devant l'assemblée par M^e Jean-Claude Amboise

En 2008, Avenir de la langue française, Défense de la langue française et l'Association francophone d'amitié et de liaison se sont conjointement constituées partie civile dans huit procédures concernant la protection des consommateurs : quatre à Paris, une en région parisienne (Lagny-sur-Marne) et trois en province (à Toulouse, Saint-Étienne et Chambéry).

Ces constitutions de partie civile ont toutes été engagées à la suite, pour chacune, d'un procès-verbal d'infraction, conformément à la loi, dressé par les directions départementales de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes.

Elles ont visé des produits et des infractions variés. Les produits : produits cosmétiques, produits informatiques, produits alimentaires, véhicules, accessoires vestimentaires. Les infractions : mentions d'étiquetage, modes d'emploi, carnets de garantie...

Les langues en cause ont été l'anglais dans toutes les procédures sauf une (l'estonien), parfois accompagné d'une ou de plusieurs autres langues : italien, hébreu, espagnol, arabe, portugais.

Tous les jugements rendus ont été favorables aux associations. L'un d'entre eux a été frappé d'appel par la partie condamnée.

La cour d'appel de Paris, statuant les 5 mars et 21 mai sur des jugements prononcés l'année précédente, a, au bénéfice des associations, dans le premier cas, infirmé (rendu un arrêt contraire), dans le second, confirmé la décision de première instance. Sur appel interjeté par les associations, l'arrêt du 5 mars consacre la pleine compatibilité de la loi du 4 août 1994 avec le droit communautaire en matière de modes d'emploi sur le fondement de la protection des consommateurs.

Jean-Claude Amboise
Avocat à la Cour, docteur en droit,
administrateur d'ALF

ALF au Salon du Livre 2009 à Paris

Telle une « armée mexicaine » – le Mexique étant l'invité d'honneur du Salon 2009 –, les colonels, c'est-à-dire presque tous les administrateurs, et plusieurs membres bénévoles fréquents de notre association ont répondu « présent ! » à l'appel de Laura-Françoise Lebeau, notre jeune administratrice élue en janvier dernier, cheville ouvrière de notre participation, pour assurer pendant toute la semaine des présences fortes à notre stand, des séances de signature, la promotion d'ALF et de ses œuvres, le recrutement d'adhérents, de militants, de parraineurs et, d'autre part, les démarches auprès des professionnels pour établir des contacts fructueux et des collaborations.

Cette première présence d'ALF au Salon du livre à Paris s'est trouvée d'abord permise, et l'animation de notre stand considérablement renforcée, par :

- le partage du stand avec le Cercle Ernest-Renan, la cohabitation ayant été plus que généreusement offerte par cette association, grâce à l'entremise de notre administratrice Mme Liliane Laplaine-Monthéard : nous leur exprimons ici notre profonde reconnaissance ;
- plusieurs signatures de six écrivains mauriciens venus avec l'aide du ministère des Affaires étrangères et de l'association France-Maurice présidée par M. Thierry Burkard, membre d'ALF, la plupart de leurs voyages ayant été fort généreusement offerts par Air France que nous remercions avec effusion.

Chers adhérents et lecteurs, nous ne manquerons pas de vous informer le moment venu des résultats de ce bel effort que nous vous remercions de soutenir constamment par votre généreuse fidélité !

Voici à toutes fins utiles un court argumentaire pour parler autour de vous de nos actions.

QUE FAIT AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE ?

Avenir de la langue française (ALF) est une association de défense et de promotion de la langue française et de la Francophonie, agréée par les ministères de la Justice ainsi que de la Culture qui la subventionne. Elle œuvre, dans l'esprit de son « appel fondateur » paru dans *Le Monde* en 1992, à l'émergence d'une vraie politique linguistique en France et en Europe. **ALF a eu et conserve un rôle moteur essentiel dans :**

- l'introduction de deux articles importants dans la Constitution française : en 1992 l'alinéa de l'article 2 « La langue de la République est le français », et en 2008 l'article 87 modifié du titre XIV sur « La Francophonie » (Communauté francophone internationale) ;

- la première rédaction du projet de loi sur l'emploi de la langue française, repris par le ministère de la Culture et devenu « loi Toubon » du 4 août 1994 ;

- la mise en application de la loi Toubon et de ses règlements dérivés de protection linguistique ; ALF alerte les autorités publiques et les parlementaires sur les atteintes portées à la langue française ; elle est habilitée à se porter partie civile devant les tribunaux ;

- la synergie entre les associations françaises – et européennes – qui veillent au respect des langues nationales et de la diversité linguistique et culturelle en Europe et dans le monde, ainsi qu'au sein des institutions internationales ; ALF promeut le projet de **Villers-Cotterêts**, centre européen et mondial de cette diversité ; ALF est membre de l'académie de la « Carpette anglaise » qui attribue chaque année des prix d'indignité linguistique ;

- les actions communes avec les **syndicats** français et étrangers en faveur du droit pour les travailleurs de travailler dans leurs langues nationales dans leurs pays respectifs ; ALF a ainsi co-organisé les conférences de presse des 8 février 2007 et 9 mars 2009 au Palais-Bourbon.

ALF publie sa revue trois fois par an, un guide de l'usager de la langue française, à l'occasion un rapport collectif de plusieurs associations sur la situation du français ; ses principaux animateurs ont une riche production de livres sur le français et la Francophonie.

ALF organise des conférences sur les thèmes de son ressort, et participe à des colloques internationaux, co-anime une émission radiophonique, « Le français en partage », et est invitée à l'occasion à des débats télévisés.

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS**Lettre aux Académiciens :
agir en faveur du français et de la Francophonie**

Avenir de la langue française, en écho au discours de Mme Carrère d'Encausse de novembre 2008, a adressé le 12 février à tous les membres de l'Académie française la lettre suivante :

Le Président

Paris, le 12 février 2009

Objet : Agir en faveur du français et de la Francophonie

Monsieur l'Académicien,

« Halte à la complainte du français perdu » :

Nos associations pour la promotion du français, « Avenir de la langue française » parmi elles, reprennent volontiers ce titre et, pour l'essentiel, le contenu plein d'espoir et d'encouragements du discours que Mme le Secrétaire perpétuel de l'Académie française a prononcé, lors d'une séance publique annuelle, le 27 novembre 2008, au palais de l'Institut.

Mme Carrère d'Encausse y met en valeur un très récent début d'évolution des esprits vers le multilinguisme, en Europe comme ailleurs dans le monde, s'écartant de « l'unilinguisme multinational » réducteur dénoncé par Régis Debray, et suivant davantage Umberto Eco : « La langue de l'Europe, c'est la traduction. » Cette évolution offre en effet aujourd'hui, avec une Organisation de la Francophonie un peu plus volontariste, des chances accrues à la langue française.

Il nous semble cependant que l'inquiétude au sujet de notre langue, en particulier de son statut en France, inquiétude que Mme Carrère d'Encausse conseille avec raison de ne pas nourrir à l'excès, reste justifiée par l'attitude de trop d'élites en France, cœur de la francophonie. Nous constatons en effet que trop d'entre elles restent enfermées, plus peut-être que leurs homologues d'autres grands pays, dans la conception – condamnée par Mme le Secrétaire perpétuel – selon laquelle l'anglo-américain est le seul outil indispensable de la communication internationale, y compris dans ce continent de la diversité qu'est l'Europe, et dans des secteurs vitaux, que vous connaissez bien, de l'activité nationale en France même.

Nous observons surtout un fait assez nouveau, au moins dans l'ampleur très dangereuse qu'il prend depuis deux ou trois ans.

En effet, les efforts très accrus des gouvernements et des entreprises géantes des pays anglo-saxons pour substituer l'anglais à bien d'autres langues, principalement dans les fonctions économiques, culturelles et internationales de ces langues, dont le français, sont dorénavant relayés et renforcés par nos organismes publics, y compris par nombre de nos ministères.

Ceux-ci se trouvent ainsi en contradiction flagrante avec les orientations données par le président de la République, notamment dans ses deux excellents discours pertinents du 9 mars 2007 à Caen, puis du 20 mars 2008, jour de la Francophonie, à la Cité universitaire internationale, en présence du secrétaire général, M. Abdou Diouf.

Vous êtes invité à lire le document joint dans lequel nous avons pu ainsi relever, et dénoncer publiquement en vain, de graves dérives de ministères français, pourtant censés, au premier chef, respecter l'article 2 de la Constitution « La langue de la République est le français », la « loi Toubon », et, tout simplement notre

tradition nationale et le bon sens. Ce relevé dûment vérifié a été établi par l'Association « Avenir de la langue française » (ALF). Son dépliant de présentation est joint.

ALF est en partie à l'origine de l'introduction dans notre Constitution, avec l'aide de parlementaires amis de divers bords, en 1992 de la phrase de l'article 2 sur la langue de la République, puis, en juillet 2008, de la Francophonie (titre XIV et article 87 nouveaux). Elle avait aussi rédigé la première esquisse de la loi qui avait d'abord failli être en 1993 la loi Tasca, puis devint en 1994 la loi Toubon.

Elle est depuis 1995 agréée par les ministères de la Culture et de la Justice, et régulièrement subventionnée par la Rue de Valois pour veiller à l'application de notre législation protectrice de la langue française.

Elle contribue fortement à l'étroite collaboration (veuillez me permettre de la nommer « synergie ») qui s'est établie depuis plusieurs années avec les autres associations de défense et de promotion du français, au premier rang desquelles se trouvent les deux autres associations agréées par les deux ministères précités : « Défense de la langue française », présidée par M. Jean Dutourd, et l'AFAL, « Association francophone d'amitié et de liaison », présidée par M. Jacques Godfrain, ancien ministre.

Toutes nos associations craignent de voir, peut-être dès 2009, l'attention et le soutien financier des ministères à leur égard diminuer fortement en raison tant des contraintes imposées par la grave crise financière et économique née aux États-Unis que de la tendance décrite dans le relevé de comportements ministériels ci-joint.

« Avenir de la langue française » n'est donc pas seule à se tourner vers ce môle solide et prestigieux **du français et de la France** que constituent à la fois l'Académie française en corps et les Académiciens qui la portent et l'illustrent.

Que peut bien vous demander « notre peuple » ?

- Votre engagement, en corps mais **aussi personnel**, autant par les canaux directs et discrets que vous pouvez avoir avec tous nos dirigeants qu'en portant plus fortement vos protestations et exhortations sur la place publique, dans tout média à votre portée.

- Votre soutien, par les mêmes voies, aux propositions de politique en faveur du français et de la Francophonie que nos associations ont élaborées ces dernières années, qu'elles ont déjà eu l'occasion de vous envoyer et soumettre, et qu'elles tiennent naturellement à votre disposition, sur simple demande de votre part.

- Votre appui personnel à la recherche par nos associations d'adhérents, de militants, ainsi que de mécènes, de parraineurs, de légueurs (ou légateurs ?), afin de permettre à nos associations, malgré la rigueur des temps, de poursuivre et de développer leurs activités en faveur de la langue française et de la Francophonie, en faveur de la pérennité de la France.

Veuillez agréer, cher Maître,...

Comportements des ministères français en matière de langue française et de Francophonie contraires à la Constitution, à la loi Toubon et à la tradition nationale française d'affirmation publique de notre langue :

- **le ministère des Finances et de l'Industrie** a poussé vigoureusement à la ratification de l'accord de Londres sur les brevets européens, obtenue dès l'été 2007, alors que cette ratification avait pu être suspendue depuis 2001 grâce aux pressions conjuguées de l'Académie française, des ministères des Affaires étrangères et de la Culture, d'organismes professionnels, et de nos associations ; son actuelle titulaire emploie beaucoup plus volontiers l'anglais que le français dans l'exercice de ses fonctions, et non pas seulement à l'étranger ;

- **le ministère de l'Éducation nationale** répète depuis deux ans que tous les élèves français doivent être bilingues à la fin de leur scolarité, tout en précisant clairement qu'il s'agit d'un bilinguisme franco-anglais, sans envisager que d'autres langues puissent entrer dans cet objectif de bilinguisme ;

- **le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** est en pointe : son actuelle titulaire a été distinguée en novembre 2008 par l'académie de la « Carpette anglaise » pour imposer l'anglais comme langue d'enseignement et d'examens à des étudiants français qui ne relèvent d'aucune des exceptions et dérogations inscrites dans la loi dite « Toubon » du 4 août 1994, pour avoir déclaré qu'à Bruxelles elle ne chercherait pas à s'exprimer en français, le « tabou de l'anglais » devant être écarté, et pour être allée jusqu'à se plaindre – le 12 octobre 2008 dans une émission de La chaîne parlementaire – d'être gênée dans son action par ce qu'elle a qualifié de « lobby » des associations de la langue française, pourtant agréées et subventionnées, par le gouvernement auquel elle appartient, aux fins de soutenir l'(ancienne ?) politique linguistique française ;

- **le ministère des Affaires étrangères**, selon M. Dominique Wolton, « brade son réseau culturel à l'étranger », et ne soutient guère la Francophonie organisée, ni la coopération franco-africaine ; son titulaire actuel emploie surtout l'anglais dans son travail diplomatique à l'extérieur, voire en France ; il s'est efforcé, pendant de longs mois en 2007-2008, de dénaturer la chaîne internationale francophone TV5 en l'incluant avec France 24 dans une politique audiovisuelle extérieure étroitement nationale ; il voit enfin, dans son dernier livre, « l'anglais [comme] avenir de la francophonie » ;

- **la Primature** (services du Premier ministre), saisie par nos associations depuis plus de six ans, fait la sourde oreille à nos demandes répétées de faire renvoyer systématiquement à Bruxelles les documents de travail de l'UE qui sont maintenant presque tous envoyés en anglais uniquement à nos administrations centrales, ainsi obligées de travailler en bonne partie dans cette langue, qui n'est pourtant pas celle « de la République » ;

- **les ministères du Travail et de la Santé** négligent encore, au mépris non seulement de notre langue, mais du principe de précaution, d'imposer la traduction en français de logiciels et notices d'emploi de plus en plus exclusivement en anglais tant dans nos grandes entreprises même publiques que dans nos hôpitaux, alors que l'incompréhension ainsi entraînée a pu contribuer aux décès et à la scandaleuse affaire des « irradiés d'Épinal » et d'ailleurs, et que des médecins ont pu écrire que « le tout-à-l'anglais tue » ;

- **le ministère de la Culture** lui-même, qui exerce la tutelle de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, n'a pas voulu ou pu, malgré nos demandes pressantes et une campagne de presse, obtenir de *France Télévision* la désignation, pour le concours de chansons de l'Eurovision en mai 2008 à Bucarest, en Roumanie, membre de la Francophonie, d'un chanteur et d'une chanson en français, au lieu de la chanson en anglais choisie par la directrice des jeux et divertissements de France 3 ; le choix du déshonneur n'a pas écarté la honte d'une cuisante défaite, la France ne s'étant alors classée que 19^e sur 25, alors que plusieurs autres pays de moindre importance – et mieux classés – avaient tenu à chanter dans leurs langues respectives ;

- **le ministère des Transports** a annoncé à la fin de 2008 que la réforme-simplification du permis de conduire comporterait la possibilité d'en subir les épreuves dans d'autres langues que le français, au mépris flagrant de la législation linguistique déjà citée.

Les associations attendent de ces ministères le respect de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) toujours en vigueur et des lois de la République, ainsi que des orientations claires données par le président de la République dans ses importants discours pertinents du 9 mars 2007 à Caen, et du 20 mars 2008 à la Cité universitaire internationale de Paris.

Relevé établi par l'association « Avenir de la langue française »,
34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris, tél. 01 43 40 16 51,
courriel : avenirlf@laposte.net – site : www.avenir-langue-francaise.fr

Journée Internationale de la Francophonie 20 mars 2009

La Journée internationale de la Francophonie est une journée dédiée à la langue française qui unit 200 millions de locuteurs dans le monde et rassemble les 870 millions de personnes des 70 États et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie. En présence d'Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, la célébration officielle s'est déroulée le 20 mars 2009 à Beyrouth (Liban), lieu de diversité et de dialogue des cultures et pays hôte des VI^e Jeux de la Francophonie à l'automne 2009.

Les francophones du monde entier ont fêté cette journée en exprimant leur solidarité et leur désir de vivre ensemble, dans leurs différences et leur diversité, partageant ainsi les valeurs de la Francophonie.

Source : OIF

Convention entre la France et l'Organisation Internationale de la Francophonie relative à la mise à disposition de locaux pour installer la Maison de la Francophonie à Paris

Conseil des ministres du 18 février 2009

Le secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie a présenté un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de la Francophonie à Paris. Le Gouvernement a souhaité favoriser le regroupement sur un site unique, 43, avenue Bosquet à Paris, de l'ensemble des institutions multilatérales de la francophonie, dont le siège est à Paris, en particulier l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ses opérateurs et l'Assemblée parlementaire consultative de la francophonie. L'installation de ces institutions sur un site unique, au cœur de Paris, favorisera le rayonnement de la francophonie et le travail en commun de ses opérateurs. L'ouverture de cette nouvelle maison est prévue pour mars 2010.

Source ministérielle

Nous espérons que nos associations pourront y disposer des facilités qu'elles ont demandées depuis.

DOSSIERS

La France doit construire la Francophonie d'abord avec le Québec et la Wallonie !

Comment développer davantage la coopération entre les États, pays et communautés qui ont le français en partage à titre de langue maternelle très majoritaire ?

Cela est loin d'être incompatible avec une coopération très renforcée avec tous les autres membres. Cela en serait même un des moteurs.

Un moteur dont la Francophonie a le plus pressant besoin, après son 12^e Sommet tenu en octobre 2008 à Québec, dans la foulée des célébrations du 400^e anniversaire de la fondation de la « Vieille Capitale ». En effet, tant par les déclarations perçues comme fédéralistes-pro-Ottawa du président français, lors de son bref passage, que par le départ du Ruanda, l'absence d'autres chefs d'État, la poursuite d'un élargissement diluant, et par un contenu assez faible, peu contraignant sur la langue française, et non accompagné d'une augmentation des crédits pourtant cruellement nécessaire, le Sommet de Québec révèle une Francophonie en doute, dont il faut assurer le sursaut.

Des communautés de langue maternelle existent hors de la Wallonie, de Bruxelles et du Québec : il y en a dans le Canada hors Québec, fondantes comme celles des États-Unis. Aussi dans quelques petits endroits d'Europe, et, bien sûr, en Suisse. La France doit, sans complexe, développer ses relations avec elles. Si elles le demandent. En toute transparence vis-à-vis de leurs États englobants, contrairement à ce que font au nom de la germanité des officines quasi officielles allemandes et autrichiennes en Alsace-Moselle, à Eupen et Saint-Vith, dans le Haut-Adige (« Südtirol ») ; et dans des pays de l'Est.

Cependant, les trois plus importantes communautés de langue maternelle française sont en France, au Québec, et en Wallonie. Il devrait exister une coopération et une convergence d'intérêts et de luttes exemplaires et motrices pour les autres langues, maternelles ou non.

Cela vaudrait aussi pour la Suisse romande, non traitée ici, malgré son grand intérêt.

La France et le sort des Wallons, Bruxellois, en cas d'éclatement de l'actuelle Belgique, du fait des Flamands

Le mot de Jules Destrée au roi Léopold dès 1912 se confirme : « Sire, il n'y a pas de Belges. »

Ne négligeons pas les Flamands. Si ces « Québécois en voie de réussir » se rendent indépendants, c'est d'abord avec eux que la France aura à négocier la restructuration de cette partie du nord de l'Europe. Nous comprenons leurs efforts ancestraux pour sortir d'un État belge créé en 1815 avec la Hollande, puis en 1830 sans elle, toujours contre la France. Belgique créée par l'Angleterre et la Sainte Alliance, soutenue aujourd'hui par la nouvelle Sainte Alliance qu'est l'actuel empire « des États-Unis d'Amérique et d'Europe ».

Indépendants, ils auront, avec une aise retrouvée, à coopérer avec la Wallonie, et aussi avec Bruxelles quel que soit son statut. Également à renforcer une coopération – déjà bien plus engagée qu'on ne le di – avec toute la France, pas seulement avec la région du Nord.

Ils n'éprouveront plus le besoin de prolonger le « Walen buiten ! », de combattre les francophones dans les communes « à facilités », ni l'envie de se servir de l'anglo-américain comme d'une arme de guerre contre la langue française.

Incidentement, bien des gens en Europe auront jugé l'« Union européenne » à l'aune de ce royaume de Belgique qui leur en était présenté comme un modèle, mais n'était en fait qu'un leurre anglo-germain, source de conflits.

Si un État flamand amenait la fin de la Belgique, qu'attendraient de la France les Wallons et les Bruxellois ?

Ce serait à eux seuls de choisir la nature des liens qu'ils désireraient alors développer avec la France si proche par la géographie, l'histoire, la langue, la culture et l'économie.

Choix possibles : constituer une Belgique résiduelle, entièrement francophone, avec ou sans monarque, créer un État républicain en Wallonie et un district « européen » (?) à Bruxelles, ou encore se réunir à la France, en une ou plusieurs régions, avec ou sans statut particulier.

Que peut et doit faire le gouvernement de la France ?

Les Français ont une conception du « Royaume contre les empires », très éloignée du fédéralisme ethnique de l'Allemagne. Du reste, « sonnés » à Waterloo, résignés aux traités de 1815, très réservés à l'égard de toute expansion territoriale, habitués à l'État belge, ils imaginent éternelles leurs frontières. Ils croient et souhaitent pérenne la Belgique de Pirenne.

Leur gouvernement ne peut donc se rendre suspect d'irréductibilité.

Il ne peut qu'attendre les décisions, certes avec le plus vif intérêt et le maximum d'ouverture.

Or, la demande de coopération interétatique entre la France et l'éventuelle nouvelle Belgique résiduelle, devenue entièrement francophone, serait sans doute très forte.

A fortiori, dans le cas où la seule **Wallonie se constituerait en État**. Bruxelles étant devenue une sorte de région européenne ou district fédéral cogéré (formule viable ? alors qu'il n'y a pas d'État européen ni de nationalité européenne ?...). En laissant les 70 000 germanophones d'Eupen et Saint-Vith libres de rejoindre une Allemagne qui ne s'en est jamais désintéressée, ou peut-être le Luxembourg dans le cas de Saint-Vith.

Peut-être serait-ce une solution, transitoire. L'existence de deux États affinitaires entièrement francophones, travaillant ensemble dans bien des domaines, démultiplierait l'influence de chacun d'eux – et de la Francophonie – tant en Europe que dans le monde.

À plus forte raison encore attendraient-ils une réponse claire de la France au cas où – à l'instar de la réunification allemande – une majorité forte se dessinerait en Wallonie pour une **réunion avec la France**, sous la forme d'une région ordinaire, ou à statut spécial à négocier...

Cela effarouche beaucoup d'élites françaises, qui déconseillent toute ingérence. Argument « la réunion serait flatteuse pour la France, mais l'encourager serait encourir l'anathème d'annexionisme et d'impérialisme ». Ce serait surtout, selon ces élites, jouer les apprentis sorciers, « ouvrir la boîte de Pandore de la "contagion", et donner des arguments aux européistes et autres partisans du dépeçage de la France elle-même », par des demandes reconventionnelles venues d'autres régions françaises.

Il faudrait expliquer aux Français qu'une « bosse à l'Hexagone », au nord, ne serait pas un mal puisqu'elle pourrait enlever aux Français la détestable habitude d'appliquer ce terme de géométrie à leur pays, le réduisant à une expression géographique, provinciale, alvéole d'une ruche européenne formatée occultant, jusque sur certaines cartes, la Corse (qui s'est prononcée dans un référendum contre les efforts des largueurs parisiens), occultant aussi, sur les cartes ou dans les esprits, les départements et territoires d'outre-mer, le grand large, la Francophonie, la signification mondiale de la France.

Au moins devrait-on amener nos responsables politiques à proclamer que la France ne pourrait que **respecter les choix** des populations, comme au Québec, *mutatis mutandis*.

Après tout, loin de la pusillanimité actuelle, le général de Gaulle n'avait-il pas adopté une telle attitude à l'égard de responsables belges venus le sonder il y a plus de soixante ans : « la France ne saurait dire non » ? M. Chevènement l'a dit aussi à sa manière.

Il serait bon, en tout cas, de faire valoir les avantages même économiques d'une réunion, ou d'une coopération très étroite entre un État de Wallonie et la France. Pour éviter, le moment venu, une réponse dégradante à la Charasse : « Non, merci, nous avons déjà nos pauvres ! »

L'honneur de la France serait de dire « oui » à une démarche **officielle** venant du nord.

La demande serait pour elle une **source, un regain de fierté** d'avoir été **librement choisie**.

L'Allemagne, elle, a consenti de très grands sacrifices pour sa réunification, sur laquelle elle n'a guère consulté ses voisins. Elle en est, aujourd'hui, plus grande à tous les points de vue.

Avec les Québécois et les francophones d'Amérique : passer de la non-ingérence à la non-indifférence

Depuis 1967, le « Vive le Québec libre ! » du général au balcon à Montréal résonne toujours.

Hors d'Ottawa, les critiques les plus indignées du « Général fou » vinrent des médias français.

Oubliés, donc, le « Grand Dérangement » de 1755 et les déportations-génocides des colons français de l'Acadie ? Première « purification ethnique » des temps modernes. Crime des Anglais de haute civilisation, contre des Français. Sans équivalent dans l'histoire de la France.

Les guerres franco-anglaises appartiennent – espérons-le vivement ! – au passé. Comme avec l'Allemagne, il faut multiplier, avec le Royaume-Uni, les États-Unis et les autres pays anglo-saxons, les actions de coopération bilatérale. Mais l'opposition reste irréductible entre les deux conceptions du monde et de l'universalisme, avec conflits d'intérêts afférents.

C'est d'une part la conception anglo-américaine de peuple élu, voire de race supérieure selon Joseph Chamberlain, qui ne peut qu'inviter les autres peuples à essayer de l'imiter et la suivre en tout s'ils veulent se sortir de leurs ténèbres indistinctes.

Et c'est, d'autre part, la conception franco-catholico-européenne qui bâtit plus volontiers, elle, une synthèse d'humanité sur les différences admises et reconnues comme enrichissantes.

Essayer, au Canada comme ailleurs, au profit de la conception anglo-américaine, de réduire et effacer la conception plus « française » et latine des Québécois et des Canadiens francophones, est une entreprise opiniâtre à laquelle tous les francophones doivent résister.

Amalgamer ces deux attitudes antinomiques dans un « Occident » à la Huntington, dont le seul « État-phare » seraient les États-Unis d'Amérique, procède d'une confusion et d'une stratégie de conflit de civilisations que les francophones n'ont aucun intérêt à adopter.

Il existe toujours au moins deux Occidents distincts, opposés sur bien des points.

La France, le Québec, la Wallonie, la Francophonie dans son ensemble, doivent retrouver leur « bon sens commun », et la fierté de ce qu'ils sont, en communauté de civilisation, chacun dans son État. Non pas contre les États-Unis, la Grande-Bretagne ou « la langue de Shakespeare », mais bien contre l'hégémonie de cet empire du moment...

Il faut se révolter dans un sursaut de dignité... en s'entraînant.

Car un fossé existe entre nos conceptions et celles de l'ensemble des « peuples élus ».

Aux États-Unis, la mentalité prégnante WASP (protestants anglo-saxons blancs) conduit leurs citoyens à se considérer – à l'instar d'Israël – comme un peuple élu. Herman Melville l'écrivait il y a un siècle et demi : « Nous sommes un peuple élu, l'Israël de notre temps. »

La différence reste, certes, importante. Elle tient à la plus grande ouverture du peuple des États-Unis. On peut en effet assez aisément adhérer au mode de vie et devenir citoyen de ce grand pays, quelles que soient origines et couleurs de peau. Mais aussi longtemps qu'on n'y est pas entré, on reste dans

une sorte de limbes, dans une zone où vivent des gens, des peuplades, non touchés par la grâce. Ils restent « autres », étrangers, en marge du vrai monde. En somme : plutôt inférieurs. Inutile d'apprendre leurs langues et de connaître leurs cultures.

Très proches, eux, des États-Unis, et presque destinés à s'y rattacher, les Canadiens anglais, pour leur part, ne demandaient-ils pas avant 1960 aux Canadiens français, censés pourtant être leurs « concitoyens », de « speak white » ? « Parler blanc » : cela en dit long. Ils ont tendance à recommencer. En bien des circonstances, par exemple sur des vols intérieurs d'Air Canada, à Toronto, Ottawa... ils raillent et briment, voire agressent, les francophones qui refusent de parler anglais et osent exiger le service en français auquel ils ont droit.

Alors même que beaucoup de Français cultivent l'illusion tenace des indéfectibles « Entente cordiale » et « amitié américaine », ils confondent la tendance de fond de la politique des États-Unis avec la francophilie avérée de certains Anglais et l'amitié et la générosité individuelles et très réelles de maints Américains. La restauration de Versailles témoigne de cette générosité individuelle multiple. Mais elle nourrit un amalgame trompeur.

La religion catholique (= « universelle ») elle-même est loin d'être parvenue à imposer à ses adeptes, et aux nations qu'elle a profondément marquées, le respect de l'égalité des « frères humains », quels que fussent leurs races, leurs pays, leurs croyances.

Mais les politiques qui s'en sont réellement inspirées, hier et surtout aujourd'hui, ont au moins affirmé cette égalité de dignité, et en ont tiré des conséquences pratiques. En France, « fille aînée de l'Église », la Révolution a, en fait, sécularisé, répandu, claironné ces valeurs d'égalité et de fraternité. Sa Déclaration de 1789, reprise dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, inspire bien des constitutions et législations dans le monde.

La superposition de ces deux héritages a donné la singularité française actuelle au nom de laquelle la France doit prendre ses distances à l'égard d'un « Occident » qui coïncide encore avec un empire dominateur et prédateur.

D'autres pays francophones, la Wallonie, et surtout le Québec, pourraient vouloir l'imiter. Il serait opportun, à cet égard, que la France officielle se réintéressât à eux, d'abord au Québec.

Or, depuis 1974 et Giscard d'Estaing, tout se passe, chez nos dirigeants de tous bords, comme si la défaite de 1759 était admise et digérée, masquée par des pirouettes ou des gestes de la main gauche. On croit réentendre la remarque dédaigneuse de Voltaire au moment du Traité de Paris de 1763, qui scellait la perte d'une partie de l'Inde, et surtout des immenses territoires au nord de la Louisiane, sur ces « quelques arpents de neige au Canada ».

Lors du premier référendum de 1980, tous les énormes moyens de la propagande d'Ottawa, d'une grande partie des milieux d'affaires nord-américains et de certaines communautés ethniques habitant Montréal furent mis en œuvre, jusqu'au « scandale des commandites d'Ottawa » et à de très graves fraudes électorales, que les indépendantistes semblent bien avoir prouvées depuis lors. Beaucoup d'argent fut distribué.

Des épouvantails furent agités. D'extrême justesse, le référendum fut bel et bien perdu par les indépendantistes.

Le gouvernement fédéral continue à consacrer d'énormes efforts et moyens institutionnels, politiques, médiatiques, économiques et financiers à la banalisation de « la belle Province ».

Foin de la théorie – oublieuse au demeurant des indigènes ! – des deux nations fondatrices du Canada : la française et l'anglaise. On martèle que le Québec ne doit pas se prendre pour une « société distincte ». Les Canadiens d'origine française sont les victimes d'une perversion consciente et organisée de l'idée à la mode de « diversité culturelle » : plus on reconnaît de cultures et de langues au Canada, plus le centralisme d'Ottawa peut s'imposer. Vieux principe du *divide et impera*, que les européistes atlantistes cherchent eux aussi à appliquer dans une « Europe des régions ». Les francophones, ceux du Québec comme ceux du Manitoba ou de la Colombie britannique, sont un élément, certes important, mais un élément comme les autres, dans la société multiculturelle du Canada, à côté des Chinois, des Ukrainiens, des Haïtiens, des Jamaïcains, des Italiens, des Grecs, des Indiens de la Prairie et des Inuits des glaces du Nord. Telle est l'attitude constante des Canadiens anglais majoritaires qui détiennent le pouvoir. On l'a bien vu en 2008, dans la captation par Ottawa des célébrations du 400^e anniversaire de la fondation de Québec par Champlain et dans l'organisation et la médiatisation du XII^e Sommet francophone tenu dans la « Vieille Capitale ».

En outre, la fécondité du Québec est devenue très basse. On est loin, en ces jours d'hédonisme, de la fameuse « revanche des berceaux ». Et, en ce début de XXI^e siècle, le Québec a le plus grand mal à maîtriser la partie de l'immigration au Canada qui arrive sur son territoire, à attirer plus d'immigrants francophones, à leur donner la préférence, et à contraindre ses immigrants non francophones à fréquenter ses écoles en français.

La survie du peuple québécois francophone est en jeu, et sa dignité, sa fierté.

Presque autant que les Acadiens, Franco-Manitobains, Franco-Ontariens, il subit une politique analogue à celle de submersion ethnique et culturelle réussie par Mussolini et l'Italie au Val-d'Aoste et dans les vallées vaudoises, et par la Russie dans divers territoires limitrophes.

Les Québécois se sont longtemps accrochés à la construction de la Francophonie mondiale. L'esquisse de leur reconnaissance internationale, dans ses débuts, passa à la fois par la France et la Francophonie, dans un bras de fer très dur avec Ottawa. Mais le Québec ne joue plus dans cette communauté le même rôle de moteur qu'il jouait jusque dans les années 1990.

La France et le Québec forment, avant la Wallonie et Bruxelles, et la Suisse romande, les deux grands groupes de langue maternelle française et les plus riches, les deux acteurs longtemps les plus actifs dans la coopération multilatérale francophone. On pourrait donc croire que, depuis le début, ils s'efforcent tous deux d'harmoniser constamment ce qu'ils font ensemble : d'une part dans cette coopération multilatérale francophone, et d'autre part dans leur coopération bilatérale, très forte depuis le voyage du général de Gaulle en 1967.

Erreur. Il y a cloisonnement, voire étanchéité, entre le « bilatéral » et le « multilatéral », alors que le potentiel de synergie et de démultiplication reste considérable.

Toutefois, la collaboration franco-québécoise a produit des fruits dans l'approche francophone, marquée avec force à l'occasion du Sommet de la Francophonie d'octobre 2002 à Beyrouth, de la « diversité » culturelle dans les négociations commerciales internationales.

Aux frères et cousins francophones d'Amérique du Nord, ce que les dirigeants français devraient dire au nom de la France, à défaut les mouvements patriotiques et associations de promotion du français le leur disent avec force : « Résistons tous ! Si nous résistons avec succès à cet empire-ci, nous serons mieux préparés à résister aux suivants. Nous devons **nous dissocier d'abord de la forte pression anglo-saxonne et de sa conception de l'Occident .** »

La Francophonie : chance énorme négligée

Communauté d'États, d'institutions, de personnes qui ont « le français en partage » (Maurice Druon), elle diffère des autres aires géolinguistiques : Commonwealth, Hispanophonie, Lusophonie, groupements d'ex-colonies avec leurs métropoles. En effet, en Francophonie, à peine la moitié des pays membres ont été un temps sous la responsabilité de la France. Avec certains de ses membres d'Europe centrale et orientale, elle comprend en outre ce que S. Huntington appelle la « civilisation orthodoxe » que les autres ensembles cités n'ont pas.

La Communauté francophone va bien au-delà des affinités linguistiques. A fortiori au-delà du petit noyau de pays et groupes de langue maternelle française. Encore convient-il de ne pas négliger ledit noyau. En effet, la France, le Québec, la Wallonie, et la Romandie ont en commun des problèmes de très grande importance.

Ils sont tous englobés, minoritaires, dans des ensembles étatiques plus vastes, ou, dans le cas de la France, semblent s'acheminer vers un tel englobement. Leur langue commune est attaquée partout, d'abord chez eux. Le même empire s'impose à eux, et à toute tentative de mise en commun en Francophonie de leurs objectifs et de leurs ressources.

Ils voient monter chez eux les mêmes communautarismes, tant ethniques (arabe, africain, asiatique...) que religieux, encouragés de l'extérieur, d'abord par l'empire.

Dans le mitage de leurs territoires par des communautés qui se regroupent en quasi-ghettos, elles connaissent même des implantations d'anglophonie en tache d'huile.

Toutes les justifications d'actions communes sont ainsi réunies.

Bien au-delà du cercle restreint des pays en totalité ou en partie de langue maternelle française, la Francophonie organisée rassemble 70 États et gouvernements : c'est considérable. Malheureusement, malgré les discours officiels, peu d'« élites françaises » prennent au sérieux cette Francophonie organisée, remarquable bouclier potentiel contre l'empire, et surtout : contre-modèle de civilisation.

La Francophonie adopte souvent des positions communes, non seulement sur sa coopération interne, mais encore sur les grandes questions internationales : opposition aux hégémonies, solidarité, coopération Nord-Sud, droits de l'homme,

démocratie, dialogue des cultures. Surtout sur la diversité linguistique et culturelle aux Sommets de Maurice en 1993, de Beyrouth en 2002, dans la lutte pour la Convention UNESCO adoptée en octobre 2005.

Or, on substitue à la cité oubliée le « village global » en anglais. Déjà Onésime Reclus, inventeur du mot *francophonie*, disait à la fin du XIX^e siècle que les regroupements futurs seraient culturels. Churchill émit la même idée. Malraux s'en approcha. On en est proche à l'écoute de Rivarol : « Ma patrie est la langue dans laquelle j'écris », et de déclarations similaires d'Albert Camus, de l'Argentin Hector Bianciotti, du Russe Makine, du Chinois François Cheng, de tant d'autres.

Une coopération sur cette base, par affinités, suppose chez nous un ressourcement de notre esprit, de nos mœurs, une transformation des moyens que nous consacrons à cette « grande affaire ». Il s'agit de redevenir généreux, « donner, voilà ses tours et ses créneaux », sans tomber pour autant dans la naïveté, l'angélisme, le trotskysme ou le gauchisme.

Il ne faut plus partir seulement du pays rétréci d'aujourd'hui. Il faut retrouver la France.

Retrouver d'abord la cohérence de sa politique en matière de français et de Francophonie.

L'urgence apparaît lorsqu'on compare les beaux « discours-Guaino » du Président (9 mars 2007 et 20 mars 2008) et les actions concrètes menées par son gouvernement :

- la ratification (encouragée, voire **pressée**, par l'Élysée même pour faire plaisir à la fois au MEDEF et à la chancelière allemande) des brevets européens ;

- la bilinguisation franco-anglaise par M. Darcos de nos chères têtes blondes... et brunes ;

- les déclarations de M. Jouyet et de M. Kouchner (titre d'un chapitre de son livre : « L'anglais, avenir de la Francophonie » !)

- l'absence de réaction de l'Élysée et du Gouvernement à la désignation en mai 2008 par la Rue de Valois d'une chanson en anglais pour représenter la France au concours de l'Eurovision (résultat : France 19^e...)

- le refus gouvernemental de renvoyer systématiquement à Bruxelles les documents de travail UE qui sont envoyés en anglais seulement à nos administrations centrales ;

- la carence du Gouvernement dans le soutien à l'OIF et à la Francophonie organisée ;

- l'abandon de fait de la solidarité privilégiée vitale avec le Québec lors du Sommet francophone d'octobre à Québec, au profit d'un alignement transparent sur les thèses fédéralistes d'Ottawa, qui étouffe, ouvertement, le fait français là-bas ;

- et l'acharnement de Mme Valérie Pécresse à imposer l'anglais, et l'enseignement partiellement en anglais, dans les grandes écoles et universités, et sa plainte osée, dans une émission (LCP !) du 12 octobre 2008, d'être gênée par ce qu'elle traite (mépris étonnant de la part d'un ministre de la République !), de « **lobby** de la langue française ».

Retrouver la France que tant d'élites veulent réduire et soumettre à l'empire et au « marché » !

L'honneur d'une nation, comme d'un particulier, est d'être une personne bien identifiée (« quelqu'un ») et de s'y tenir. S'immerger dans un magma indistinct mène à l'oppression. Il faut s'ouvrir sans se diluer. Répondre à l'immensité du défi par l'envergure de l'action.

Posons d'emblée que nous n'avons pas à choisir entre « Nation française » et « patrie linguistique ». Nous devons, là aussi, marcher sur les deux jambes. Nous n'allons pas effacer la Nation, la France avec ses frontières, ni son État. Trop d'élites veulent bien consentir des abandons – voire l'abandon tout court – de notre souveraineté, mais au seul bénéfice d'une Europe fédérale. L'opposition est frontale entre leur projet et celui d'une Communauté francophone qui prétendrait être à caractère fédéral. Mais il ne saurait être interdit de chercher une meilleure relation entre la « patrie linguistique » et une France dont l'État reste encore un peu trop centralisé, ou plutôt : « autocentré ».

Dans la ligne de Senghor, des visionnaires nous invitent à passer à une sorte de République francophone universelle *sui generis*, d'un modèle tout à fait nouveau. Ils nous rappellent que cette idée était dans la logique profonde de la Première République.

Que ce serait aussi un prolongement d'une pratique actuelle dans les TOM.

Une concrétisation des idées de Robert Delavignette (*Soudan-Paris-Bourgogne*, en 1935), de Léopold Sédar Senghor, Albert Camus, Hector Bianciotti, Andréï Makine, voire d'Antoine de Saint-Exupéry...

L'utopie n'est pas réalisable demain ! Mais elle fournit des pistes de réflexion pour faire évoluer très prudemment la situation actuelle.

La mondialisation, en fait **surtout le mondialisme**, vieille chimère des Anglo-Saxons, plus réelle et plus avantageuse pour eux, contraire de l'humanisme fraternel, tend à abolir les frontières, dans une « globalization » à l'américaine. Eh bien, utilisons la mondialisation – qui est un fait indiscutable et a priori neutre – dans le sens de notre civilisation, pour une Francophonie humaniste, plutôt que pour une « globalization » ou un mondialisme mercantiliste uniformisateur et réducteur.

En abolissant non pas les frontières d'États, mais les cloisonnements des esprits.

La Francophonie n'est d'ailleurs pas le seul ensemble géoculturel qui tend vers l'existence et la densification. La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et l'Hispanophonie s'organisent. La Ligue des États arabes depuis des années développe sa solidarité et ses actions collectives, au-delà de bien des divergences nationales et religieuses fortes. La Turcophonie peut, un jour, transformer ses actuels pointillés en traits pleins.

C'est le troisième dialogue, à côté des ensembles géo-économiques régionaux (UE, ALENA...) et politiques : OTAN, ANASE...

Et plusieurs pays membres de l'OIF appartiennent aussi à certains de ces ensembles.

Si la Francophonie a pu prendre quelque avance, il ne faut pas se priver de cet atout.

Il faut commencer par des mesures concrètes, dans des domaines plus accessibles et plus symboliques. Partager le pouvoir, culturel d'abord, un peu politique ensuite, à l'intérieur de la Francophonie. Envisager une Académie francophone. Créer – pourquoi pas ? – non peut-être un « passeport francophone », un document pour les francophones avérés, imprégnés de notre langue et de notre culture, qui les distingue des véritables étrangers, et leur donne des avantages pratiques. Par exemple, au-delà du symbole de la file d'attente réservée dans les ports et aéroports : une priorité de visas d'accès au territoire des États membres, et l'accélération, ensuite, de leur naturalisation, s'ils la demandent.

Au-delà, songeons à l'exemple d'Israël qui invite la diaspora juive à « faire son aliya ». Songeons aussi à la Bundesrepublik qui a reçu des « Allemands de la Volga » ou d'ailleurs.

Les nations de langue maternelle française peuvent elles aussi laisser entrevoir un accueil facilité en France, en Belgique, au Canada, à des réfugiés d'ascendance française, ou romande, ou wallonne, acadienne ou québécoise, ainsi qu'à d'autres personnes d'autres races et religions mais très francophones et francophiles, chassés d'États en guerre civile ou menacés dans leur existence même.

Le fondement de cette ouverture ne serait pas la religion comme dans le cas d'Israël, ni la race comme dans le cas de l'Allemagne, mais la combinaison de la langue, de la culture et de l'histoire. Ainsi, pourquoi ne pas nous préparer sérieusement à offrir un asile et une intégration aux ressortissants plus proches de nous venant d'Israël, de l'Orient, de l'Union sud-africaine, ou d'autres pays dont la pérennité ou le maintien de la diversité ethnique, religieuse et linguistique interne sont mal assurés ?

Ayons le courage de permettre l'aboutissement en Francophonie de telles démarches.

Cette voie n'est pas incompatible avec celle, qui précède, d'une Europe **non** fédérale. En effet, la Francophonie compte plusieurs de ses membres dans cette Europe, y compris la Suisse. Ce sont des supports naturels de complémentarités fécondes. Une France forte dans une Europe des Nations libérée de l'Amérique, des eurocrates et des multinationales, nourrirait la Francophonie. Une Francophonie vivante renforcerait, en Europe d'abord, la Belgique ou la Wallonie, la Suisse, le Luxembourg, la France, et la langue française.

Affaire de géopolitique nationale, européenne et mondiale, dans ses causes et ses effets. *Nationale*, parce que des Français, des Québécois, des Wallons sont des acteurs de première ligne, comme toujours, dans cette entreprise néfaste de collaboration avec les maîtres. *Européenne*, parce que l'Europe, non pas une Europe – que nous aimons et souhaitons – de Nations souveraines, mais une Europe fédérale ultralibérale dans son idéologie, dictatoriale, voire soviétiforme et totalitaire dans son fonctionnement. *Mondiale*, parce que le fait français est partout un des obstacles principaux à l'exercice plein de l'hégémonie de cet empire, qui cherche à l'écarter. Obstacle laïque, aussi.

En résumé, nous devons certes récuser l'« antiaméricanisme primaire ». Les États-Uniens sont un grand peuple, à reconnaître comme tel, et avec lequel nous devons tous entretenir des liens de coopération et d'amitié, comme avec les

Allemands, les Russes, les Chinois... Les Anglo-Saxons ont leurs vertus dont nous pourrions avec fruit nous inspirer davantage, au lieu d'absorber seulement l'écume de leur civilisation.

C'est leur intolérable arrogance de race supérieure, et leur volonté opiniâtre d'hégémonie et leur constant travail d'élimination des modèles rivaux et des concurrents, que nous devons dénoncer sous toutes leurs formes, et rejeter de toutes nos forces.

En affirmant sans complexe le fait de « civilisation française » dans le monde.

Pour prendre une référence britannique, chez Swift, nous devons, tel son Gulliver, nous réveiller, nous dresser en arrachant d'un seul coup tous ces piquets auxquels on a, par la méthode anglaise biséculaire en Nouvelle-France, par la méthode Jean Monnet en France, petit à petit, pendant notre sommeil, attaché un à un tant de nos cheveux !

Reprendre nos voyages...

Cela fera un peu mal.

Mais nous serons libres. L'avenir, c'est une Francophonie libre !

Albert Salon,
docteur d'État ès lettres, ancien ambassadeur,
président d'Avenir de la langue française et du
FFI-France

Babar à Bombay ¹

L'édition française dans le monde

Si vous avez vu le désopilant film indien *Slum Dog Millionnaire* (pourquoi encore et toujours ces titres de films étrangers non traduits à l'affiche ?), vous aurez remarqué que la question qui fait gagner vingt millions de roupies au jeune paria portait sur *les Trois Mousquetaires*, dont il avait appris les aventures dès l'école primaire de son bidonville. On en est tout ému. Mais Alexandre Dumas, c'est le XIX^e siècle. Et aujourd'hui ?

La revue *Valeurs actuelles*, dans sa livraison du 22 janvier 2009, fait, sous la signature de Virginie Jacobberger-Lavoué, un intéressant état des lieux de la situation de l'édition française et de sa présence sur le marché étranger. On y apprend que, chez nous, les meilleures ventes (« best sellers », comme on dit !), soit 20 % des titres mais 80 % des ventes, étaient signés par des auteurs et titres anglo-saxons, au premier rang desquels l'indéboulonnable *Harry Potter* ². Bravo pour leur créativité et leur sens du commerce ! Et nous, dans ce tsunami ? Nos succès sont très inégaux selon les pays.

On ne sera pas surpris de lire que les Anglo-Saxons publient très peu d'œuvres françaises traduites (« this is not for us », m'avait dit une adorable vieille dame anglaise à propos... du jambon de Bayonne « and all that French oo-la-la »). Précisément : 1 % en Grande-Bretagne et 2 % aux États-Unis (tiens, quand même !). En revanche, la Corée du Sud occupe une place à part dans l'édition française. Les Coréens achètent presque toute notre production en matière de littérature pour la jeunesse. Ancien attaché culturel à Séoul, j'en rosis de plaisir... Preuve qu'une politique volontariste peut porter ses fruits : nous avons là-bas une importante politique d'aide à la traduction, et s'ajoutait à cet effort français la permanence d'un terreau favorable. Les Coréens en effet, héritiers d'une très ancienne culture, souffrent d'être trop petits entre deux et même trois voisins géants longtemps attachés à leur effacement (la Chine, le Japon – surtout –, et même la Russie). Ils voient dans la France et sa culture une sorte d'utile allié de revers pour qui la sympathie est vive. Comme eux, nous défendons l'idée de diversité culturelle.

Les Coréens ne sont pas seuls à apprécier la littérature française pour la jeunesse, secteur le plus porteur de la profession. Le Japon, l'Allemagne et l'Espagne les suivent de près au palmarès. Tomi Ungerer est une vedette, « star », à New York, Séoul et Tokyo, rejoint au Japon par la nouvelle génération, par exemple Anne Gutman avec sa Pénélope, l'intrépide koala bleu dessiné par Georg Hallensleben. Anna Gavalda, comme Timothée de Fombelle avec son Tobie Lolness, entrent dans la cour des grands. Les classiques se maintiennent. *Babar* demeure indémodable et a même fait l'objet d'une exposition à New York. *Le Petit Prince*, de Saint-Exupéry, traduit en cent cinquante-neuf langues, reste depuis des décennies le champion toutes catégories. C'est l'œuvre française la plus traduite dans le monde. Aux Foires du Livre de Francfort et de Bologne (pour la jeunesse), nos éditeurs suscitent toujours un vif intérêt.

Pourtant, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Les livres, surtout illustrés, pour les enfants sont d'un abord plus facile pour un public étranger. La fiction française, les romans, les textes de pensée ³ demeurent largement méconnus hors de l'aire francophone, alors que, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, nous étions, et depuis des siècles, le phare, le pays-référence. Seuls Daniel Pennac et Michel Tournier semblent jouir d'une renommée certaine hors des frontières.

Faisons donc notre examen de conscience, sans baisser la garde devant l'autisme de la culture dominante actuelle et de ses très efficaces relais. Notre petite loupiote scintille encore bravement dans le fracas de la mondialisation, mais nous n'avons peut-être pas encore gagné la guerre de la survie.

Jean Hourcade
Membre d'ALF

¹ Savourez l'allitération. San Antonio aurait aimé.

² Notons que l'auteure, Mme J.K. Rowling, a reçu récemment la Légion d'honneur des mains du président de la République.

³ Sauf plusieurs philosophes, sociologues et historiens.

Ombre sur la Francophonie malgache

Il y a quelques années, un Tananarivien envoyait à son périodique une lettre prédisant à Madagascar un avenir anglophone. « C'est un francophone et un francophile qui vous le dit », précisait-il. En serions-nous là en septembre 2008 ?

De fait, la situation de la francophonie est préoccupante pour au moins deux raisons :

- l'intégration de la Grande Île à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ;
- la réforme de l'éducation.

L'anglais, c'est entendu, est la langue unique de la SADC. S'interrogeant sur le risque d'invasion de produits sud-africains, en vertu de la souscription à la zone de libre-échange, cohérente avec l'option ultralibérale du régime¹ — et donc de la fragilisation d'une économie peu exportatrice et dépendante de protections douanières — les Malgaches s'inquiètent aussi de la qualité des produits et de leur lisibilité : peu accordent au français la place qui devrait lui revenir.

Or plusieurs pays francophones adhèrent à l'organisation régionale : République démocratique du Congo, Burundi, Maurice, Seychelles et, dans une certaine mesure, le lusophone Mozambique : c'était là une occasion unique de faire du français une seconde langue officielle de la SADC. Il ne semble pas qu'une quelconque volonté, de la part de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ou d'ailleurs, se soit manifestée dans ce sens.

Pour la réforme de l'enseignement, elle tient essentiellement à une malgachisation « vomie par la majorité des Malgaches » (*La Vérité*, 7 août 2008), notamment les parents, qui se remémorent avec épouvante la précédente expérience menée, elle, sous régime marxiste (1975-1983), et où il incombait aux enseignants d'inventer, faute de manuels, une terminologie aussi *ad hoc* que désastreuse. Le souvenir de générations d'écoliers sacrifiés reste vivace, notamment dans les provinces : chacun sait que ce sont les plus pauvres qui serviront de cobayes, et que l'éducation à deux vitesses favorisera ceux qui le sont déjà... L'autre conséquence en est que le nécessaire recours à une langue de grande diffusion se fera au bénéfice de l'anglais. Qui, au fait, pilote le projet ? La Banque mondiale et les experts onusiens « saltimbanques », pour reprendre l'expression de *La Vérité* déjà citée. Tiens, tiens...

Cette réforme, l'Église catholique de Madagascar (ECAR) vient de la rejeter le 20 août, par la voix de sa conférence épiscopale. Or elle dispose d'un maillage éducatif exceptionnel, tant en nombre d'établissements qu'en qualité. Dans le même temps, l'ex président Ravalomanana vient de se faire réélire vice-président de la FJKM (l'Église réformée « historique » de Madagascar), dans un mélange des genres que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier d'« ayatollesque »... (Voir le dessin *Amen* d'Élisé Ranarivelo, *L'Express de Madagascar*, 22 août 2008.)

Dès lors, l'opinion publique découvre avec étonnement la reviviscence — qu'on pouvait croire d'un autre âge — de l'équation : catholiques = francophones, protestants = anglophones. (Cette équation est exactement celle du Ruanda : coïncidence trop belle pour être fortuite !) Il apparaît à beaucoup que cette « guerre de religions » est voulue, et constitue un cheval de bataille spécialement inopportun dans un pays où, depuis des décennies, l'œcuménisme est une réalité incontournable.

La francophonie ne peut, d'autre part, compter sur les instances internationales, et encore moins sur l'Europe (de Bruxelles). Les ONG anglo-saxonnes développent sans complexe le concept de « développement par l'anglais », et leurs sociétés de linguistique montrent une telle sollicitude pour les langues locales qu'elle en devient suspecte. Ce serait faire preuve d'angélisme que de vouloir ignorer l'objectif final du globalisme : l'éradication des langues de grande diffusion autres que l'anglais. Qu'on songe, avant de se récrier, à l'exemple des Philippines.

Elle ne doit, enfin, se faire aucune illusion sur les « élites » françaises : faut-il entamer la triste litanie des Allègre (« l'anglais n'est pas une langue étrangère »), Kouchner (« l'avenir de la francophonie, c'est... "l'anglais" »), Péresse (« la France doit devenir bilingue ») et Lagarde² ?

¹ La République démocratique du Congo participe à la SADC sans adhérer à la zone.

² Qui organise des petits déjeuners de travail en anglais, et présente à ses collègues des *slides Powerpoint* : « Ça fait plus chic que de dire graphiques », ironise *Le Canard enchaîné* du 20 août 2008. Citons aussi le fameux « I'm not a Frenchman » de Trichet. Mais il y a sans doute pire.

On en admire d'autant plus le remarquable travail fourni — non sans amertume sans doute — par le service culturel de l'ambassade, les Alliances françaises, les enseignants et les agents sur le terrain (même si la France a supprimé, sans explication ni véritable concertation, sa coopération universitaire à la fin des années 1990).

Si la francophonie malgache doit se battre le dos au mur, elle dispose pourtant d'incontestables atouts :

- un tissu éducatif et culturel (lycées, Alliances, centres) d'une densité et d'un renom exceptionnels³ ;
- un ancrage administratif qui vaut pour le secteur privé : le français est partout la langue de travail ;
- un nombre important d'entreprises françaises, dont le réseau bancaire, même si leur attitude est souvent ambiguë au plan linguistique⁴ ;
- une presse francophone importante, comportant six quotidiens, dont il faut souligner la diversité et la liberté de ton⁵. Cette dernière ne va pas sans risque : à ce propos, l'expulsion du journaliste français Chadeaux, installé à Madagascar depuis les années 1970, ne semble guère avoir ému confrères et compatriotes... ;
- un contexte géographique favorable : la partie occidentale de l'océan Indien reste un « lac francophone », le français étant langue officielle ou d'usage de cinq entités voisines : Comores, Maurice, Mayotte, Réunion et Seychelles ;
- une incontestable affection populaire : nombre de Malgaches ne considèrent pas que l'introduction de l'anglais comme langue officielle, voulue par un président à fort tropisme anglo-saxon⁶, doive se faire au détriment du français ;
- l'existence d'une communauté importante de Malgaches de l'extérieur, souvent uniquement francophones pour les dernières générations (ce qu'on ne peut que regretter, le malgache disposant tout de même d'une Académie depuis 1902 !).

On l'aura compris : l'essentiel tient dans une volonté politique. Il s'agit d'abord d'éviter les dérapages de nos « élites » tant privées que publiques — aux effets désastreux — en faisant strictement respecter la loi du 4 août 1994. Il convient ensuite de développer une approche pragmatique : au lieu d'insérer le français dans des partenariats linguistiques fumeux (ce qui conduit l'Agence universitaire de la Francophonie à subventionner le wolof au Sénégal, comme s'il en avait besoin !), agir à l'anglo-saxonne, sans états d'âme, en proposant un « développement par le français ». Cela ne contrevient pas à une Francophonie « grand dessein » : espace de coopération et de solidarité nord-sud opposable au mondialisme dévastateur.

« Volonté politique », disions-nous. La récente inscription, dans la Constitution française, de la Communauté francophone en serait, dans ce cadre, un indice encourageant.

Francis Gandon
Administrateur d'ALF

Dernière minute :

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), réuni à Paris le 2 avril a décidé de suspendre Madagascar : la décision est motivée par le « transfert anticonstitutionnel des pouvoirs du 17 mars 2009 ».

On notera simplement que le nouveau président est réputé plus francophone et francophile que son prédécesseur.

³ L'insignifiante bourgade de Joffreville, près de Diégo-Suarez, possède son « Centre d'études francophones »...

⁴ Au moins les banques françaises n'imitent-elles pas leurs homologues du Vietnam, qui, au départ, entendaient fonctionner en anglais, provoquant l'incrédulité de leurs interlocuteurs, et la douloureuse stupeur des lauréats des filières francophones.

À Madagascar, Orange a renoncé à son grotesque slogan anglais. Grotesque et contre-productif : en contexte francophone, c'est, à prix et qualité égaux, la marque française qui sera choisie. Encore faut-il qu'elle soit lisible ! La politique internationale de certains groupes, comme Renault, ses « trucs » et ses « rentes », ne va guère en ce sens. Contre-exemple intéressant : le nouvel opérateur Zain a pris la décision de bon sens de recourir exclusivement au français.

⁵ Ainsi qu'une objectivité notable en matière historique, mettant par exemple l'accent sur l'œuvre médicale ou les grands travaux coloniaux. Ce dont la presse française nous a déshabitués.

⁶ D'où une tendance à quitter les instances africaines francophones. Dernier exemple (avorté) : l'ASECNA (Association pour la sécurité de la navigation aérienne).

Un Québécois à la rescousse

Nous savons que la situation du français au Québec ne correspond pas à l'image quasi idyllique que semble en donner l'auteur de cette interpellation, mais enfin, il a raison de nous secouer.

Lettre aux Français colonisés

Si vous avez eu l'occasion de feuilleter certains grands quotidiens parisiens, vous aurez pu constater que, depuis des années, la langue française n'a cessé de s'américaniser. Nous sommes passés du franglais à un jargon qui n'a plus grand-chose à voir avec le français. Bien sûr, une langue qui n'évolue pas est une langue morte ; toutes les langues empruntent aux autres des mots, des tournures, et chacune s'enrichit, mais, cette fois-ci, nous sommes devant une véritable invasion, une colonisation orchestrée par une pseudo-élite.

Je note une différence entre les journaux parisiens qui poussent chez nombre de journalistes cette manie au plus haut degré et les journaux régionaux qui, en général, sont plus réticents à employer des mots d'origine américaine. Lire certains journaux et revues parisiens devient, pour tout amoureux de la langue française, une véritable épreuve. Nous ne sommes pas obligés de les lire, ces articles, mais rares sont les journaux qui échappent à cette manie, et les autres, malheureusement, donnent le ton et cela se répercute partout. Lorsque l'on a commencé à parler du franglais, plusieurs personnes ont minimisé le problème. Actuellement nous sommes dans un dérapage grotesque et vertigineux. Au Québec, tout le monde est sensible à cette caricature de français que nous entendons sur les ondes de France et voyons dans les journaux. Faut-il encore expliquer aux Français qu'au Québec nous avons sans cesse lutté, par l'histoire et par notre environnement géographique, pour protéger la langue française ? Les mots américains se sont introduits avec les produits américains, de l'évier à l'enjoliveur, de l'essuie-glace à la voie ferrée. Par un effort considérable et grâce à des éducateurs chevronnés, des grammairiens passionnés, des linguistes influents et une population attachée à la langue française, le Québec est devenu le défenseur farouche de cette langue de plus en plus bafouée en France. Il y a en France beaucoup de gens qui sont mobilisés contre cette manie d'introduire des mots américains dans le langage courant, ces défenseurs sont beaucoup plus nombreux qu'on le pense, mais il reste que les grands journaux font l'inverse. Le Québec a montré que la plupart des mots américains pouvaient être traduits, et d'une belle façon, et qu'il n'était pas nécessaire de truffier chaque phrase d'une bouillie importée et sans saveur. Certaines personnes en France qui exercent à de hauts niveaux n'ont pas toujours la dignité de parler français ! Pour nous ici, au Québec, il s'agit d'une trahison. Si la France s'obstine dans cette voie, elle se perd, aussi bien culturellement qu'économiquement ; elle s'éloigne des autres francophonies ; déjà, elle s'efface et s'abaisse. Pourquoi accélérer cette invasion ? Pour vendre ? Pour se montrer à la mode ? La France est colonisée, dominée, par une pseudo-élite qui déurgite à longueur de journée un français incompréhensible. Apprendre l'anglais, nous ne sommes pas contre, mais ne nous infligez pas ce mélange, à nous qui quotidiennement nous battons pour parler français. Voyez les efforts d'un Jean-Robert Gauthier dans la défense des droits des francophones au Canada et sa lutte pour une dualité linguistique. Après la francophonie, sommes-nous entrés dans la cacophonie, comme se le demande avec justesse l'impératif français, qui se bat pour défendre notre langue ? Je connais des Canadiens français qui se sont fait reprocher en France de mal parler ou d'avoir un accent et qui ont décidé, là-bas, de s'adresser en anglais aux Français, fatigués qu'ils étaient de se faire humilier. Je connais des Français qui recherchent toutes les expressions québécoises et qui admirent notre parler et notre ténacité à vouloir continuer à nous exprimer en français. Je connais aussi des Français, parfois éminents, qui – dès que possible ! – s'adressent en anglais à leur auditoire en Europe ou en Amérique. À ces derniers, je recommanderais un petit séjour dans la ville d'Ottawa, la capitale non bilingue d'un pays soi-disant bilingue. Ils constatent parfois que leur anglais souvent appris en Europe n'est pas toujours compréhensible ici. Quant au français, ils finiraient par le défendre aussi bien dans les transports en commun que dans les compagnies aériennes, les restaurants, les magasins et le reste. Vu de la région de la capitale nationale du Canada, je me permets de dire à tous les journalistes français qui emploient sans cesse des mots américains : « Voyez le combat ici, au Québec et en Ontario, en Acadie, au Manitoba et ailleurs au Canada, et vous comprendrez que vous nous insultez pour mieux nous tuer ! Comme vous n'avez peut-être aucun intérêt pour la langue française ou les autres francophonies ! Alors, malgré les coups que vous portez, sachez que nous ne nous laisserons pas mourir et qu'avec la France que nous aimons, celle qui parle le français, nous resterons unis ». Pour ceux qui douteraient des raisons de ma colère, voici quelques mots recueillis dans les journaux français récemment. Parcourez les grands quotidiens et vous serez, tout comme moi, profondément déçus : les journaux prétendus de gauche ou de droite agissent de la même façon.

Voici quelques exemples :

Goal, play list, My FNAC, low cost, remake, class action (recours collectif, vous ne connaissez pas ?.) flash, fans, zoom, newsletters, shopping, match, seventies, crash, blog, high-tech, penalty score, starting-blocks, rush, spot, top, on live, on air, et, pour terminer en beauté, l'horrible standing ovation !

On aurait pu penser que l'e-mail allait devenir un mël (où est passée la malle-poste ?) ou au moins un courriel, que les news (niouzes !) resteraient des nouvelles... Mais non, nous sommes dans le monde des delete, back space, playlists, on book une chambre, et allons-y pour le jogging et autres zapping, ice-cream et flash, jingle et timing, planning et autres incongruités qu'on veut nous imposer d'outre-mer. Amis français, vous qui aimez tant la langue française et qui voyez les attaques qu'elle subit, sachez que nous sommes avec vous pour la défense de la langue française (nom d'une association française) et que le français a toutes les capacités pour créer des mots en remplacement des mots américains, que nous possédons des trésors dans la langue française. Que ces voleurs de langue, d'identité, cessent leur démolition ! Bannissons (boycottage !) ces journaux, réagissons auprès des éditeurs et, finalement, privons-les de notre argent. S'ils n'ont pas mal à la langue, au moins auront-ils mal au portefeuille. Sans lecteurs, ils péreront dans le désert à moins que ne vienne une prise de conscience.

Saluons les efforts d'associations comme L'Avenir de la langue française ou Défense de la langue française, et tous ces organismes et personnes qui, comme l'Office québécois de la langue française, nous montrent que la bataille n'est pas perdue, loin de là. Bravo à Impératif français, qui lutte sans relâche et depuis des années pour notre dignité.

Il appartient aux Français de décider, de le dire haut et fort, de réagir : le Québec a depuis longtemps choisi. En toute amitié avec nos citoyens anglophones ou allophones francophiles, c'est en français que nous vivons et voulons vivre.

Jean-Louis Grosmaire, écrivain-géographe,
Gatineau, Québec, Canada
Source : Impératif Recherche et communications
www.imperatif-francais.org Imperatif@imperatif-francais.org

LE FRANÇAIS DANS LE TRAVAIL

Rencontre Internationale Syndicats-Associations pour l'emploi des langues nationales dans les entreprises le 9 mars au Palais-Bourbon

L'emploi des langues nationales dans les grandes entreprises dites « mondialisées », en France comme dans bien des pays non anglophones du monde, est de plus en plus banni, chez les cadres supérieurs, puis moyens, puis techniciens, au profit d'un anglo-américain « globish ». Le passage du rouleau compresseur anglo-américain suscite cependant de plus en plus de résistances nationales, par des procès – gagnés en France – et des actions collectives de plus en plus structurées.

En France, le 8 février 2007, un collectif « **pour le droit de travailler en français en France** », composé de syndicalistes français de diverses « maisons », de députés et de sénateurs, et d'associations françaises de défense et de promotion du français et de la Francophonie, avait organisé une conférence de presse dont l'objet était limité à la situation française. Avec un vrai succès médiatique. Médias anglo-saxons présents eux aussi. Passage du président d'ALF le soir même en direct à l'émission télévisée de Nick Gowing à la BBC World Service.

Le 9 mars 2009, les principaux organisateurs français de la journée du 8 février 2007, syndicalistes (CFTC surtout), parlementaires et associatifs (principalement Avenir de la langue française et Défense de la langue française), ont organisé cette fois une conférence de presse **internationale**, sur le **droit des travailleurs de travailler dans leur pays dans leur langue nationale**.

Présidée comme en 2007 par le député Jacques Myard, avec l'appui de parlementaires de divers bords.

Le ton de la conférence est donné dans les développements qui figurent ci-dessous sous le titre « **Souffrances communes des salariés obligés de travailler dans leur pays en anglo-américain** ».

Des syndicalistes et associatifs de France, d'Allemagne, d'Italie, de Bruxelles (institutions européennes) et du Québec sont venus ; Les journalistes français et étrangers étaient nombreux au rendez-vous.

Le soir du 9 mars, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dont le secrétaire général est M. Abdou Diouf, très sensible à la lutte mondiale pour la diversité linguistique et culturelle dans le sillage de la convention UNESCO signée en octobre 2005, a offert une réception, afin de permettre aux journalistes de poursuivre avec les divers intervenants les entretiens particuliers amorcés au Palais-Bourbon, à la fin de la conférence de presse.

Le succès de cette conférence internationale encore embryonnaire débouche sur l'adoption d'une déclaration commune, sur la perspective de manifestations ultérieures régulières de bien plus grande ampleur, et peut-être sur une structure à l'étude, d'abord informelle, de coordination internationale en vue d'actions communes ou synchronisées dans divers pays

Nous vous informerons des suites de cette importante manifestation.

Annexe : Souffrances communes des salariés obligés dans leur pays de travailler en anglo-américain

Souffrance des travailleurs obligés, sur leur lieu de travail, de travailler dans une langue qui n'est pas la leur, d'oublier leur dignité, leur fierté d'avoir, dans l'allemand, le français, l'italien..., une langue de très haut niveau culturel, littéraire comme scientifique, et de rayonnement international, qui se trouve ainsi rabaissée, ignorée, humiliée.

Souffrance d'être dévalorisés, considérés presque comme des sous-humains.

Souffrance de devoir perdre leur emploi au bénéfice d'autres travailleurs qui maîtrisent mieux la langue du maître, voire de « native speakers » de langue maternelle anglo-américaine.

Souffrance de se voir en même temps écrasés par un système d'invention anglo-américaine de gestion des entreprises et des travailleurs. Il s'agit notamment du « NPM » (« New public management », nouveau management du secteur public, transposé du secteur privé, d'inspiration très « libérale »). Ce système, qui entraîne aussi l'adoption de normes comptables et financières anglo-saxonnes contraires à toutes nos traditions européennes continentales et à nos diverses protections, sert les intérêts anglo-américains et des multinationales.

Et ce système entraîne l'usage forcé de l'anglo-américain. Cette langue se trouve donc au cœur d'un système qui nous est oppresseur.

De plus, les crises financière et économique en cours, nées aux États-Unis en conséquence d'un culte de l'argent devenu fou, qui fait fi de l'humain, ruinent aussi nos diverses économies et sèment chez nous une crise sociale de grande ampleur.

La lutte pour en sortir a donc un aspect éminemment linguistique.

Continental licencie nos compatriotes en anglais à Clairvoix !

Le 11 mars, sur France 3, un salarié de l'entreprise allemande Continental, la gorge nouée, blessé au plus profond, s'en plaignait amèrement : « Que l'usine fermait, on nous l'a annoncé en anglais ! Pas même en français, non : en anglais ! »

Le Monde du 18 mars, dans la chronique de Francis Marmande, revient à trois reprises sur l'incident du licenciement collectif de Clairvoix annoncé au porte-voix en anglais par la direction.

Chers lecteurs, il faut enfoncer le clou, taper très fort comme nous l'avons fait en haut lieu et dans divers endroits, il faut dire aux 1 200 victimes que nous sommes à leurs côtés.

Ce mépris d'un groupe « multinational » contre sa piétaille indigène est typique de la situation de vassalisation fangeuse dans laquelle nous nous plongeons nous-mêmes en ne défendant pas assez notre langue contre l'invasion et l'hégémonie impériales.

Utilisez cet incident révélateur et scandaleux pour contribuer à réveiller l'opinion et à la gagner à notre cause.

Une prise de position étrange de la HALDE

Pour la HALDE, demander en Alsace la connaissance de l'alsacien, dans des annonces portant offres d'emploi comportant le contact avec des dialectophones, est une discrimination à écarter, mais imposer l'anglais dans toute la France au détriment du français ne semble pas être discriminatoire à ses yeux.

La décision de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations, présidée par M. Louis Schweitzer*) est prise, il est vrai, à un moment où des forces puissantes, chez nous, fortement encouragées et subventionnées par Bruxelles dans l'UE anti-États et pro-régions, et par certains de nos grands voisins, promeuvent les régionalismes d'émiettement (*divide et impera*) par une conception ethnociste de l'Europe.

Il est avéré que ces forces travaillent en particulier au descellement de l'Alsace, notamment en appuyant le régionalisme linguistique. La vigilance s'impose donc.

L'association Avenir de la langue française (ALF) [voir son site] est à l'origine de l'introduction dans notre Constitution, en 1992, de l'alinéa de l'article 2 : « La langue de la République est le français. » De la « République » et non pas de la France, où diverses langues sont en usage.

ALF a pris, depuis longtemps, une position claire, bien **équilibrée**, saluée dans bien des milieux, tant « jacobins » que « régionalistes », sur les langues régionales en France. Position favorable à la liberté et même à un soutien gouvernemental, **en deçà de deux butoirs : pas de statut de langue officielle ni de langue véhiculaire principale de l'enseignement dans des établissements de l'État** ou bénéficiant d'une aide publique.

Il faudrait pouvoir examiner au cas par cas. En effet, on peut considérer qu'il serait plus que raisonnable de ne pas jeter l'interdit sur des petites annonces qui tendraient, **par exemple**, à recruter des infirmières et soignantes parlant assez couramment un des dialectes alsaciens (qui n'ont plus beaucoup de locuteurs chez les jeunes) pour travailler dans des maisons de retraite où séjourneront des personnes qui ont vécu dans leur dialecte alsacien et ne parlent pas bien le français (il en reste plus qu'on ne le croit, du fait de l'histoire particulière de l'Alsace, qui ne se retrouve pas au même degré, loin de là, dans d'autres régions métropolitaines) !

Mais cette décision portant sur ce qui est qualifié de discrimination linguistique à l'embauche serait bien plus défendable si elle s'appliquait de la même manière aux petites annonces et surtout aux pratiques de beaucoup de nos grandes entreprises **qui imposent en France à leurs salariés français l'anglo-américain** comme langue des logiciels (non traduits) et de la communication interne.

*M. Schweitzer fut, au titre de PDG de Renault, le premier récipiendaire, en 2000, de la « Carpette anglaise », pour n'avoir pas jugé discriminatoire le fait d'imposer l'anglais à ses cadres supérieurs.

Saisi oralement l'an dernier, par le vice-président d'ALF d'alors, d'une demande d'avis sur le caractère discriminatoire de l'imposition de l'anglais aux étudiants français de nos universités, il s'était déclaré incompétent !... Il semble aussi que la Halde ait qualifié de non discriminatoires des offres d'emploi exigeant chez nous la connaissance de l'arabe.

M. Schweitzer avait, du reste, laissé publier par ses collaborateurs des appréciations de discriminations fâcheusement exemplaires pour des élèves (à ne plus mettre, donc, entre les mains de nos chères têtes blondes et brunes ?) à l'encontre de bien des aspects de la grande littérature française.

On imagine donc que Corneille et *Le Cid*, Voltaire et *Mahomet*, La Fontaine et certaines de ses *Fables*, Céline et plusieurs de ses livres aux relents antisémites, voire Montesquieu et les Persans, Alexandre Dumas et les Anglais, Hansi et les Allemands, etc. ne pourraient plus être au programme des écoles.

Relisons à cet égard l'article croustillant de Claude Duneton dans *Le Figaro* du 19 février dernier au sujet du délicieux poème de Ronsard : « Mignonne, allons voir si la rose... », article par lequel le journaliste brocarde l'appréciation Halde de discrimination... à l'égard des « seniors ». Ronsard devrait-il être mis à l'*index*, et banni de nos écoles, pour avoir présenté de manière séduisante un vieux satyre s'intéressant à un tendron ?...

Faut-il fermer la maison France comme la maison Tellier de Maupassant ? Où va notre civilisation ?

Retrouvons la vie, et le bon sens, et la joie !

BRÈVES

Retour au français à l'Eurovision 2009 en mai prochain :

Chers lecteurs, vous vous souvenez de notre vigoureuse campagne de 2008, assez bien médiatisée. Vous vous souvenez aussi que nous avons à nouveau mené un combat en temps utile cette année.

Nous avons satisfaction : Patricia Kaas chantera une de ses chansons en français.

« Nous savons maintenant que la chanson de Patricia Kaas pour le concours, en mai 2009, de l'Eurovision sera en français... »

Nous avons remercié notamment Mme Albanel d'avoir tenu la promesse que nous avons reçue d'elle l'an dernier, après le malheureux **cumul du déshonneur et de l'humiliante défaite** au concours de mai 2008 à cause d'une quelconque directrice des jeux de France 3 à qui personne n'avait pu ou voulu faire entendre raison, malgré la véritable campagne menée par des parlementaires, par ALF, le ministre Alain Joyandet ayant réagi dans le même sens que nous, du Québec où il était alors en mission...

Nous vous remercions, vous aussi, car nous supposons que vous êtes intervenus.

Albert Salon

Charles Aznavour

Une tournée en français en Amérique

Charles Aznavour, élu artiste du siècle devant Elvis Presley et Bob Dylan dans un sondage mené par CNN et Time Magazine USA, termine sa tournée internationale en avril. Pour son spectacle intitulé *Aznavour en liberté*, le chanteur, qui chante en cinq langues, a choisi de privilégier la langue de Molière.

Brèves grammaticales

1. Confusion entre l'apostrophe et le trait d'union

Par exemple, nous voyons écrit « *semble t'i l* ».

Les traits d'union sont là pour l'euphonie (c'est-à-dire qui facilite la prononciation), l'apostrophe pour l'élision ; il faut donc écrire « *semble-t-il* ».

2. La méconnaissance du sens de « lès » en langue d'oïl et « lez » en langue d'oc qui signifient « près de »

On trouve : Saint-Saturnin-les-Apt au lieu de Saint-Saturnin-lès-Apt (près d'Apt) ; à l'inverse, Lussac-lèz-Châteaux au lieu de Lussac-les-Châteaux .

3. Destruction de la prononciation française du « u » et du « ou » :

« Juin » prononcé comme *joint* par au moins la moitié des Français, même sur France Culture...

« aujourd'hui » à ne pas prononcer « *aujord'hui* ».

PARUTIONS SIGNALÉES

ODILIA CODEX de Thierry Burkard

Notre ami Thierry BURKARD, membre d'ALF, vient de publier un roman, *Odilia Codex*, aux Éditions COPRUR de Strasbourg. L'histoire se passe dans la partie de l'Alsace que notre auteur connaît le mieux, autour du Mont-Saint-Odile et d'Ottrott. Alsaciens, Français germanistes et amoureux de l'Alsace, lecteurs cultivés y retrouveront avec le plus grand plaisir l'histoire agitée de cette terre d'empire depuis les temps très anciens et quasi mythiques jusqu'à nos jours bi-et tri-culturels, en passant par les ferveurs chrétiennes médiévales, et les périodes de la Révolution et des Empires modernes napoléoniens puis wilhelminien et hitlérien. Roman fantaisiste, qui n'a rien à voir avec les expériences récentes de l'auteur, ambassadeur en Haïti jusqu'en 2006, et se présente plutôt comme un divertissement de normalien, mi-polar, mi-canular, *au petit point*, qui sait tenir en haleine aussi bien que *Da Vinci Code*.

Et par-delà péripéties et facéties, on retrouve dans ce texte insolite quelques thèmes chers aux lecteurs et militants d'ALF...

LE PETIT LIVRE DES LIAISONS de Jean-Joseph Julaud

LA BOULANGERE AUX ZEUIROS

Le journaliste Vincent Mongaillard donne dans *Le Parisien* du 31 janvier* une recension du livre, intéressant pour nos lecteurs, que M. Jean-Joseph Julaud, professeur de français, vient de publier chez First Editions (« First » quand même, on n'est pas des demeurés...). Il s'agit d'un petit livre très bienvenu sur les règles des liaisons en français parlé. Il rappelle les cas de liaison obligatoire et les autres, et répertorie les *h* aspirés (généralement d'origine germanique, mais pas toujours) qui empêchent, comme l'épée de Tristan, le doux mariage de la voyelle qui suit avec la consonne qui précède. Il note au passage que les Français ont du mal avec la prononciation de l'euro. On prononçait cent-t-écus, mais on a tendance à dire cent//euros (sans liaison, comme si cette monnaie était perçue comme abstraite, étrangère, en tout cas exogène). Ou encore six//euros, au lieu de « sizeuros ». On hésite... Les peuples ont la mémoire longue et les monnaies aussi. À lire pour éviter les liaisons mal-t-à-propos et les liaisons dangereuses. Prix : 2 zeuiros 95.

Jean Hourcade (avec un *h* aspiré s'il vous plaît, et même très aspiré si vous franchissez l'Adour, bien que ce nom n'ait rien de germanique). On dit : Les//Hourcade : on ne se lie pas facilement dans la famille...

*<http://www.leparisien.fr/societe/avec-l-euro-on-perd-les-liaisons-31-01-2009-393318.php>

CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT LE SITE INTERNET D'ALF

www.avenir-langue-francaise.fr